Le Mézirois

N° 2 / 2013

Chères Mézirioses et chers Mézirois (entrant en période électorale, je serai bref dans mon discours).

J'espère que les fêtes de fin d'année se sont très agréablement passées pour chacune et chacun d'entre vous. Je souhaite tout d'abord vous adresser mes voeux les plus sincères afin que cette nouvelle année 2014 apporte à tous joie, santé, prospérité et, en cette période économique difficile, une réussite professionnelle.

En tant que maire, et, avec l'équipe municipale rassemblée à mes côtés, je sais pouvoir compter sur le dynamisme de toutes les forces vives qui font vivre notre Commune : associations, bénévoles, enseignants, acteurs économiques, services municipaux, qui offrent un bel exemple de vivre ensemble.

Quand certains parlent de désintérêt des citoyens, de fracture civique même, ils devraient se voir prescrire de venir dans notre village afin de constater qu'il n'en est rien !

Je reste à votre écoute et je vous renouvelle mes voeux pour cette nouvelle année 2014.

Le Maire,

Raphaël Rodriguez

Informations importantes - Nouveautés concernant les élections

Elections Municipales et Communautaires des dimanches 23 et 30 Mars 2014

Dans toutes les Communes dont la population est supérieure à 1 000 habitants, c'est le cas de Méziré, les élections municipales se feront au scrutin de liste à la représentation proportionnelle.

Ce type de scrutin ne permet pas le panachage.

Tout bulletin présentant des ratures ou des surcharges sera considéré comme nul.

Pour que le bulletin soit valable, aucun nom de candidat ne devra ni être retiré, ni être ajouté.

****

Chaque bulletin de vote présentera deux listes, qui ne pourront être séparées.
Une de 15 noms, alternant hommes et femmes, candidats aux élections municipales.

L'autre de 3 noms qui seront les candidats pour être délégués à la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

****

Au moment du vote, tout électeur devra désormais
présenter une pièce d'identité, en même temps que sa carte électorale
(carte d'identité, passeport, carte vitale avec photo ou permis de conduire).

****

En cas d'absence le jour du scrutin, l'électeur pourra faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de sa Commune de voter à sa place.

La procuration est établie au Commissariat de Police, à la Gendarmerie ou

21 Juin 2013

Principales décisions du Conseil Municipal

Composition du futur Conseil Communautaire pour le mandat 2014-2020

A compter du renouvellement général des conseils municipaux de 2014, les délégués communautaires seront élus au suffrage universel direct dans les communes de plus de 1 000 habitants, selon la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 Décembre 2010.

De nouveaux principes en matière de répartition des sièges entre communes membres au sein du Conseil Communautaire de la CAB en découlent, impliquant alors une diminution du nombre de sièges au sein de cette instance, plus ou moins importante selon les accords recueillis auprès des communes, avec des règles de répartition différentes :

- 81 membres titulaires en cas d'accord des communes membres,
- 71 membres titulaires en cas de désaccord des communes membres.

Le Conseil Municipal accepte la proposition du conseil communautaire, sur une composition de cette instance à 81 membres (contre 84 actuellement) dont la représentation sera assurée par strate démographique comme suit :

- *Communes de 1 à 1 100 habitants : 1 délégué*
- *Communes de 1 101 à 3 000 habitants : 2 délégués*
- *Communes de 3 001 à 6 000 habitants : 3 délégués*
- *Belfort : 30 délégués.*

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE L'AÉROPARC

Le retrait des communes de Buc, Urcerey, Banvillars (qui rejoignent la CAB), de Joncherey et Thiancourt (qui rejoignent la CCST) ; le rattachement de 7 communes de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse à la CCST ; l'intégration de Foussemagne, au 1er Janvier 2014, à la Communauté de Communes du Tilleul et la fusion de la Communauté de Communes du Tilleul avec celle du Bassin de la Bourbeuse ont une incidence sur la répartition des délégués au sein du Comité Syndical et du Bureau du Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion de l'AEROPARC (4 délégués à répartir) et conduisent à la nécessité de modifier les statuts du syndicat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modifications envisagées sur les statuts du Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion de l'AEROPARC, notamment son article 16 qui stipule que « le produit de la part communale de Contribution Economique Territoriale (nouvelle appellation de la Taxe Professionnelle), engendrée au cours de l'année N par les entreprises implantées sur le site de l'AEROPARC est réparti comme suit :

- 10 % sont conservés par la Communauté de Communes du Tilleul,

Construction d'un bâtiment dédié à l'ALSH / Maîtrise d'oeuvre

Le projet de construction d'un bâtiment dédié à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), destiné à accueillir en un seul et même lieu les services de restauration scolaire, d'accueil périscolaire ainsi que le Centre de Loisirs organisé avec les Francas du Territoire de Belfort pendant les vacances scolaires, permettra de résoudre les difficultés de gestion de la Salle des Fêtes face aux locations du week-end et à son utilisation conjointe et quotidienne par les associations et le service de restauration scolaire.

Pour mener à bien ce projet, parmi les 3 cabinets d'architecture consultés sur une mission complète de maîtrise d'œuvre, le Cabinet d'Architecture Thierry LORACH a été retenu au taux de 10,8 % du montant HT des travaux, estimés entre 429 000 et 495 000 €.

Fourniture et livraison des liaisons froides à la restauration scolaire / Choix du prestataire

La livraison de repas en liaisons froides 4 composants, avec pain, condiments et serviettes, est confiée au Château d'Uzel (ZI Technoland) pour l'année scolaire 2013/14 au tarif de 3,23 € TTC sachant que la viande bovine et les légumes utilisés pour l'élaboration des repas sont exclusivement d'origine française et que, dans des cas très exceptionnels, l'ajout de repas peut être effectué le matin même, avant 10h00.

Demande d'agrément au dispositif d'aide à l'investissement locatif « Duflot » de la CAB

Avis favorable du Conseil Municipal à la demande d'agrément au dispositif « Duflot », d'incitation fiscale à l'investissement locatif, présentée par la CAB le 29 mars 2013.

21 Juin 2013

Principales décisions du Conseil Municipal

Redevance pour occupation du domaine public (RODP)

Le gérant du bar La Calèche souhaitant disposer légalement d'une autorisation pour occuper le domaine public devant le bar, sur une emprise de 24,7 m2 (1,90 x 13m) pour sa terrasse privative en bois, le montant des redevances est revu en tenant compte de l'emprise occupée et de l'attache fiscale du commerçant à la commune.

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre et 1 abstention, réaffirme l'application de la gratuité pour l'occupation du domaine public en vue d'animations à destination des enfants (cirque, théâtre de marionnettes, etc…) et vote les montants de RODP suivants :

Surface occupée de 1 à 10 m2 :

* 5 €/jour pour les commerçants mézirois et 10 €/jour pour les commerçants extérieurs, pour une occupation ponctuelle sur un jour.

* 50 €/an pour les commerçants mézirois et 100 €/an pour les commerçants extérieurs, pour une occupation régulière sur une année.

Surface occupée de 11 à 25 m2 :

* 50 €/jour pour les commerçants mézirois et 100 €/jour pour les commerçants extérieurs, pour une occupation ponctuelle sur un jour.

* 500 €/an pour les commerçants mézirois et 1 000 €/an pour les commerçants extérieurs, pour une occupation régulière sur une année.

Adoption et signature de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de la CAB

Approbation par le Conseil Municipal du document « Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de la CAB », véritable programme de travail du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) pour améliorer la sécurité des habitants par la prévention de la délinquance et s'articulant autour de 3 axes :

- la structuration partenariale de la stratégie territoriale,

- la tranquillité publique,

- la prévention de la délinquance juvénile.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement Projet éducatif pour 2013/14

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider le projet éducatif établi pour l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), le décrivant et précisant son fonctionnement ainsi que les objectifs à atteindre par le directeur et son équipe pédagogique.

Une réflexion sera menée pour l'élaboration d'un projet éducatif plus complet, répondant davantage aux exigences de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) en terme de contenu, et intégrant les modifications induites par la mise en application de la réforme des rythmes scolaires en Septembre 2014.

Acquisition d'une parcelle de terrain Grande rue

Afin de préserver la sécurité des usagers de la Grande Rue, piétons comme automobilistes, le Conseil Municipal a décidé, sur proposition de Mme CHEVANCE DE BOISFLEURY, son propriétaire, l'acquisition gracieuse de la parcelle C 1053, contiguë à la propriété de M. SORNIN, sur laquelle avaient été pris en charge des travaux d'élagage à l'issue de la proposition.

16 Septembre 2013

Convention pour la pratique du tir à l'arc en forêt intercommunale Morvillars-Méziré

Sur demande écrite du Président du Club de tir à l'arc « la Compagnie du Bois de la Voivre » et après conseils pris auprès des services de l'ONF, le Conseil Municipal autorise, à ce club, l'utilisation des parcelles n° 14 à 18 de la forêt intercommunale Morvillars-Méziré pour la pratique de son activité, en contrepartie du versement d'une redevance annuelle de 100 €, révisable chaque année.

Une convention entre les communes de Morvillars et de Méziré, l'ONF et la Compagnie du Bois de la Voivre définit les conditions d'utilisation de l'espace forestier.

Principales décisions du Conseil Municipal

16 Septembre 2013

Acquisition d'une parcelle de terrain auprès du Conseil Général du Territoire de Belfort

En vue d'aménager une aire de stationnement pour les visiteurs du parcours pédagogique, commandé en forêt intercommunale, rue de Beaucourt, le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée C 1634, d'une superficie de 536 m^2, accordée à l'euro symbolique par le Conseil Général du Territoire de Belfort, son actuel propriétaire.

Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation

Le Conseil Municipal confirme, conformément à l'article 106 de la loi de finances pour 2013, sa décision, du 08 Septembre 2006, d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation, selon la législation en vigueur (soit après plus de 2 ans de vacance contre 5 ans sous la précédente délibération).

Avis sur l'adhésion de Morvillars au Syndicat Intercommunal de la Fourrière du Territoire de Belfort

Avis favorable pour l'adhésion de la Commune de MORVILLARS au Syndicat Intercommunal de la Fourrière du Territoire de Belfort.

24 Octobre 2013

Programme des coupes en forêt intercommunale et destination des produits de l'exercice 2014

Le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette des coupes, proposé par l'ONF, dans les parcelles :

- n° 28 et 32, pour moitié, en régénération ensemencement, pour des volumes prévisionnels de 90 et 80 m^3,
- n° 25, en amélioration, pour un volume prévisionnel de 130 m^3,

et décide, pour ces parcelles :

- de leur délivrance aux communes de Morvillars et Méziré en bois façonné et vente aux adjudications générales,
- de la délivrance aux affouagistes des houppiers et bois griffés issus de leur exploitation,
- de fixer la fin d'exploitation au 15 Décembre 2014.

Mandatement du Centre de Gestion pour la passation d'un marché public pour l'achat de prestations sociales

Sur proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, le Conseil Municipal décide de mandater ce dernier pour la passation d'un marché public d'achat de prestations sociales, pour lui permettre, en reprenant à son compte les activités de l'APT (Association du Personnel Territorial) fondée en 1988, de délivrer des prestations d'action sociale aux agents des collectivités qui le souhaitent, sous forme de bons d'achats et/ou tickets restaurants.

Décision modificative pour régularisation d'imputations budgétaires

Le Conseil Municipal vote les crédits budgétaires suivants :

Recette de la section d'investissement *Compte 21531 : 30 918,27 €*
Compte 21532 : 27 123,17 €

Dépense de la section d'investissement *Compte 21538 : 58 041,44 €*

afin de procéder à une rectification d'imputations budgétaires sur des investissements réalisés de longue date sur les réseaux d'eau et d'assainissement privés de la commune.

24 Octobre 2013

Principales décisions du Conseil Municipal

Avis favorable sur l'adhésion de Reppe au Syndicat Intercommunal de la Fourrière du Territoire de Belfort

Location des panneaux publicitaires au terrain de football / Révision du tarif

Le tarif de location annuelle d'un panneau publicitaire au terrain de football est porté à 400 € pour les prochains contrats signés ; comme le prévoit la délibération du 27 mai 2011, les loyers ainsi perçus étant intégralement reversés à l'AS Méziré sous forme de subvention en contrepartie de sa participation active dans la recherche des annonceurs, la fourniture et l'entretien des panneaux.

Dépôts aux archives départementales

Dans un souci de bonne conservation, le Conseil Municipal décide de déposer aux archives départementales des documents communaux datant de 1779 à 1942, dont le dépôt avait été préalablement recommandé par ce service.

Les comptes rendus complets sont consultables sur les panneaux d'affichage (dans les 8 jours qui suivent chaque réunion) et, toute l'année, sur notre site **www.mezire.fr**

N'hésitez pas à vous inscrire sur le site. Vous serez destinataire, en temps réel, des informations de toute dernière minute impactant votre vie quotidienne au sein de la Commune.

13 Décembre 2013

Convention de participation prévoyance / Engagement sur le montant de la participation par agent

Le Conseil Municipal devant s'engager sur le montant forfaitaire mensuel par agent qu'il entend fixer pour la participation communale au financement de leur protection sociale complémentaire, retient, dans un but d'intérêt social, les montants forfaitaires suivants :

- si la cotisation prévoyance brute mensuelle de l'agent est supérieure à 35 € : participation mensuelle de la Commune de 5 €,
- si elle est comprise entre 26 et 35 € : participation mensuelle de la Commune de 10 €,
- si elle est inférieure ou égale à 25 €, participation mensuelle de la Commune de 15 €.

Projet de construction d'un bâtiment dédié à l'ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement) / Adoption de l'opération, plan de financement et demandes de subventions

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre et 1 abstention,

* *Affirme sa volonté de voir aboutir ce projet, sachant que l'opération est actuellement estimée par le cabinet LORACH, maître d'oeuvre, à 653 696,12 € HT, soit 781 820,56 € TTC, répartis comme suit :*

- *Maîtrise d'oeuvre : 46 332,00 €*
- *Etudes de sol : 2 574,12 €*
- *Contrôles techniques : 3 520,00 €*
- *Coordination SPS : 2 820,00 €*
- *Travaux de construction : 598 450,00 €*

Le coût définitif des frais de la maîtrise d'œuvre (rémunérée au taux de 10,8 % du coût HT des travaux) sera connu dès la validation de l'avant projet définitif et sera complété par l'intégration d'un bureau d'études techniques en ingénierie de la restauration pour l'organisation et la définition des équipements spécialisés de cuisine.

* *Décide de demander des soutiens financiers, selon le plan de financement prévisionnel retenu suivant :*

- *Etat au titre de la DETR pour 150 000 €*
- *CAF du Territoire de Belfort pour 135 000 €*
- *Subvention parlementaire exceptionnelle pour 135 000 €*
- *Conseil Général du Territoire de Belfort pour 35 000 €*
- *Autofinancement et emprunt pour 326 820,56 €*

* *Charge le Maire de formuler les demandes de subventions correspondantes.*

13 Décembre 2013

Fourniture et livraison de produits de marquage routier / Adhésion au groupement de commandes proposé par le Conseil Général

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes constitué par le Conseil Général du Territoire de Belfort à l'occasion du lancement du marché départemental de fourniture et de livraison de produits de marquage routier, afin de bénéficier de tarifs avantageux sur ce poste de dépense et autorise le Maire à signer la convention s'y afférent.

Etudes du projet de construction d'un bâtiment dédié à l'ALSH / Décision modificative pour virement de crédits budgétaires

Le coût actuel des frais d'études pour le projet de construction d'un bâtiment dédié à l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) étant supérieur au montant des crédits budgétaires votés en Avril 2013, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder au virement de :

16 500 € du compte 2188 - Autres immobilisations corporelles

et 4 000 € du compte 21318 - Autres bâtiments public

au compte 2031– Frais d'étude - Opération 1011.

Projet d'aménagement 2014-2033 de la forêt intercommunale Morvillars-Méiré

Approbation du projet d'aménagement 2014-2033 de la forêt intercommunale Morvillars-Méziré d'une surface de 130ha 48a 88ca, fruit de concertations entre l'ONF et les commissions des bois de chaque commune, et contenant : un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement, la définition des objectifs assignés à cette forêt et un programme d'actions nécessaires à moyen terme.

Le traitement majoritaire retenu pour cette forêt est celui de la futaie régulière pour 86 % de la surface productive et de la futaie irrégulière pour les 14 % restants.

La surface à régénérer pendant cette période sera de 22,07ha et les parcelles 14p et 15p constitueront des îlots de vieillissement.

Affouage 2014

Concernant les opérations d'affouage à venir sur les parcelles 17, 18, 19 et 21 de la forêt intercommunale, le Conseil Municipal, sur proposition des commissions bois des 2 communes :

- maintient le tarif du stère cubé à 10 €,
- fixe la date limite de réalisation au 30 Juin 2014,
- formalise les attributions de lots sur un formulaire de « Consignes d'Exploitation », à signer par chacune des parties,
- charge les commissions de bois de chaque commune de surveiller la réalisation des opérations et de procéder aux réceptions.

Décision modificative pour restitution de la Taxe Locale d'Equipement

Afin d'honorer la restitution de la somme de 42 059 €, correspondant à la part communale de Taxe Locale d'Equipement perçue de la SARL La Doux,
du fait de l'abandon, par cette dernière,
de son projet de permis de construire groupé,
le Conseil Municipal décide de procéder au virement de 42 059 €
du compte 2188 - Autres immobilisations corporelles au compte 10 223 - TLE
(en dépense de la section d'investissement)

Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Le Contrat Enfance Jeunesse, contrat d'objectifs et de co-financement, qui lie la Commune à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Territoire de Belfort et contribue au développement de l'accueil de loisirs sans hébergement de la Commune, est renouvelé sur décision du Conseil Municipal.

Indemnité de conseil au Comptable Public

Suite aux nouvelles élections intervenues en Avril 2013,
le Conseil Municipal, réaffirme,
par 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention,
son souhait de bénéficier des prestations de conseil
et d'assistance de Mme ROUSSET Catherine,
comptable public au Centre des Finances Publiques de DELLE,
et renouvelle son accord de lui attribuer l'indemnité de conseil
prévue par les textes, au taux de 100 %.

Informations communales

Réforme des rythmes scolaires

Projet d'organisation

A l'issue d'une rencontre organisée le 27 Septembre 2013 avec les directrices des écoles maternelle et élémentaire, et la directrice des services de restauration et d'accueil périscolaire, a été retenu le projet d'organisation de la semaine scolaire suivant, validé par les conseils d'écoles le 14 Octobre dernier :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h00
- Mercredi : de 9h00 à 11h00 et APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) de 11h00 à 12h00

Ce projet concilie les demandes :

- de l'école maternelle de réduire les matinées, longues pour les enfants dont la fatigue se fait sentir à partir de 11h00 -11h30,
- de l'école élémentaire de conserver un temps d'enseignement important sur le matin, moment de la journée où les enfants sont les plus réceptifs,
- du service périscolaire d'augmenter le temps de pause méridienne, afin de disposer de plus de temps pour le repas des enfants,

et a été étudié pour impacter le moins possible l'organisation des parents actuellement en place (sortie d'école maintenue à 16h00).

Comme sollicité, ce projet d'organisation attendu par les services académiques pour le 11 décembre 2013, a été soumis au directeur départemental des services de l'Education Nationale, qui l'a récemment validé.

La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1er Janvier 2014

L'Etat simplifie vos démarches

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de 5 ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineurs. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer en Mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Donner son sang, c'est offrir la vie !

Pourquoi donner son sang ?

Ces dernières années, les besoins en produits sanguins ont augmenté de plus de 10 %.

Aujourd'hui 1 million de malades sont soignés grâce aux produits sanguins :

- 500 00 personnes sont soignées par transfusion sanguine, par exemple :
une femme qui a perdu beaucoup de sang après son accouchement,
une personne atteinte d'un cancer et que la chimiothérapie a affaiblie ,
les accidentés de la route,
les personnes souffrant de maladies du sang.

- 500 000 personnes sont soignées à partir des médicaments dérivés du sang,
dont les immunoglobulines indispensables à certains déficits immunitaires,
les facteurs de coagulation ou encore l'albumine.

Il n'existe pas de traitement capable de se substituer au sang humain.
Votre don est un cadeau rare et précieux, chaque don compte pour les malades.

Les conditions pour donner son sang :
- être âgé de 18 à 70 ans,
- être muni d'une pièce d'identité,
- être reconnu médicalement apte au don par le médecin de prélèvement,
- avoir un poids au moins égal à 50 kg,
- avoir un taux d'hémoglobine suffisant (un dosage sera effectué, si besoin).

Certains délais doivent être respectés avant de donner son sang, par exemple :
* 7 jours après la fin d'un traitement par antibiotiques ou après des soins dentaires,
* 14 jours après un épisode infectieux,
* 4 mois après un piercing ou un tatouage, après un voyage dans un pays où sévit le paludisme ou après une intervention chirurgicale.

Les 4 étapes du don de sang ?

1) Vous êtes accueilli par une équipe médicale
2) Vous vous entretenez avec un médecin qui détermine si vous êtes apte au don,
3) Le prélèvement dure de 7 à 10 minutes et permet de prélever entre 400 et 500 ml de sang,
4) Après votre don, vous restez sous surveillance de l'équipe médicale et bénéficiez d'une collation offerte.

Où donner son sang en 2014 ?

Amicale des donneurs de sang bénévoles
de Fesches-le-Châtel et des environs
Mr Jean BOURGEOIS Tel : 03/81/94/26/84
dondusangfesches@gmail.com

Salle des Fêtes "le Comptoir" de Fesches-le-Châtel
Samedi 1er Février 2014 de 8h30 à 12h00
Vendredi 04 Avril 2014 de 15h30 à 19h
Vendredi 01 Août 2014 de 15h30 à 19h
Vendredi 03 Octobre 2014 de 15h30 à 19h
Vendredi 28 Novembre 2014 de 15h30 à 19h

Exceptionnellement collecte à la Salle des Fêtes d'Etupes
(24ter avenue du Général de Gaulle)
Vendredi 06 Juin 2014 de 15h30 à 19h

Foyer Léon Mougin - 3 rue Valbert - BOUROGNE

de 16h30 à 19h30

Lundi 20 Janvier
Lundi 07 Avril
Lundi 23 Juin
Lundi 08 Septembre
Lundi 17 Novembre

L'eau du robinet

Un contrôle sanitaire permanent

En France, l'eau du robinet est l'un des aliments les plus contrôlés. Elle fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent, destiné à en garantir la sécurité sanitaire. Ces contrôles, réalisés par l'Agence Régionale de Santé, permettent de vérifier la conformité de l'eau aux exigences de qualité réglementaires.

Lors des prélèvements et analyses depuis le captage jusqu'au robinet du consommateur, de nombreux paramètres microbiologiques et physico-chimiques sont contrôlés. Si une exigence de qualité n'est pas satisfaite (pollution, rupture d'alimentation, analyse non conforme) et que l'eau présente un risque pour la santé des personnes, le responsable de la distribution prend des mesures correctives. Le Maire restreint alors l'usage de l'eau et en informe sans délai la population. L'autorisation de consommer à nouveau l'eau du robinet est décidée par l'ARS lorsque la situation est redevenue normale.

Informations régulières du consommateur :

Les résultats des analyses de l'eau du robinet sont :

- affichés en Mairie,
- consultables sur vos factures d'eau,
- disponibles sur le site internet : www.sante.gouv.fr/eau-potable.html

---

Synthèse 2012 de la qualité de l'eau du robinet
Unité de gestion de la CAB - UDI Morvillars

Très bonne qualité bactériologique
Qualité physico-chimique satisfaisante
Aucune valeur supérieure à la limite réglementaire pour les pesticides

---

Projet de création d'une fanfare de musique militaire

La Délégation Militaire Départementale du Territoire de Belfort a comme projet

la création d'une fanfare de musique militaire

dans le cadre du champ d'activité de la réserve citoyenne et, plus particulièrement, dans les domaines de la communication et des relations publiques au profit des forces armées et de la contribution au devoir de mémoire.

Son but serait de donner un éclat tout particulier aux cérémonies commémoratives, en mettant l'accent sur les cérémonies locales (Caporal Peugeot, Adolphe Pegoud, Libération de Belfort, Delle, Maquis de Chérimont, Fusillés de Banvillars, etc.)

Cette fanfare serait composée de 30 musiciens et dirigée par un chef de musique d'active.

Pour cela, la Délégation Militaire Départementale du Territoire de Belfort recherche parmi les citoyens des musiciens volontaires et bénévoles désireux de participer à cette aventure.

Elle a besoin pour constituer cet ensemble de :

8 Trompettes	5 Clarinettes
4 Saxophones	2 Trombones
2 Cors	2 Basses
3 Tambours	1 Grosse caisse
1 Cymbale	1 Soubassophone
1 Flûte	

Les volontaires seront recrutés sous le statut de « Réserviste Citoyen », un agrément de 3 ans renouvelable leur sera accordé, un grade honorifique leur sera attribué et ils pourront bénéficier d'une indemnisation de leur frais de déplacement.

Une soirée d'information et de recrutement est organisée
vendredi 24 Janvier 2014
à la Caserne Friederichs à BELFORT.

Pour tout renseignement, veuillez contacter :

Adjudant-chef Eric METTETAL
Sous-officier Opérations
Délégation Militaire Départementale du T. de Belfort
Caserne Friederichs - Rue de l'As de Trèfle
BP 60503 - 90016 BELFORT Cedex
Tél : 03.84.98.42.53

ETAT CIVIL

Naissances

Louis FEDERSPIEL	né le 19 Mai 2013
Louise GRENOT	née le 20 Mai 2013
Lorenzo CUNIN	né le 26 Mai 2013
Olivia DÉCAUDIN	née le 23 Juin 2013
Noa FERNANDES	né le 08 Aôut 2013
Manon GENTER	née le 26 Août 2013
Steven HALBERT	né le 09 Septembre 2013
Joris GENET	né le 13 Septembre 2013
Édène GANGNANT ZAMOFING	née le 13 Septembre 2013
Clément PICAUD MARCHAL	né le 11 Octobre 2013
Naeel YAKOUBI	né le 02 Novembre 2013
Méryle GHIOUA	née le 25 Novembre 2013

Ne sont répertoriées que les naissances du 1er Mai au 31 Décembre 2013 dont l'avis nous est parvenu de la Mairie du lieu de naissance.

Mariages

Pascale VALOT et Eric WASSMER,	mariés le 07 Mai 2013
Marie Angèle BOBENRIETH et Jean-Claude MARTINANT,	mariés le 08 Juin 2013

Mariages célébrés entre le 1er Mai et le 31 Décembre 2013.

Décès

Bernard BAERMANN, décédé le 21/05/2013	(né en 1955)
Jean WALTZER, décédé le 18/06/2013	(né en 1923)
André VAUTHIER, décédé le 20/08/2013	(né en 1944)
Max BRÉZOVAR, décédé le 23/09/2013	(né en 1957)
Jean VUILLEMENOT, décédé le 06/12/2013	(né en 1924)
Daniel FREUND, décédé le 19/12/2013	(né en 1942)

Manifestations du 1er semestre 2014

Vendredi 24 Janvier
Loto
AS Méziré Fesches le Châtel
03.84.27.83.53

Samedi 25 Janvier
Stage Zumba
Association Culturelle de Méziré
03.84.23.57.59

Samedi 1er Février
Repas dansant
Formula Compétition
06.22.41.18.46

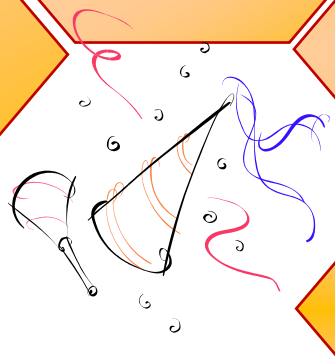

Dimanche 09 Février
Thé dansant
Club du 3ème âge
03.84.54.18.23

Samedi 15 Février
Soirée dansante
AS Méziré Fesches le Châtel
03.84.27.83.53

Vendredi 14 Mars
Loto
AS Méziré Fesches le Châtel
03.84.27.83.53

Samedi 22 Mars
Stage Zumba
Association Culturelle de Méziré
03.84.23.57.59

Samedi 29 Mars
Soirée dansante
Ami-cool des réunionnais de Belfort
03.84.27.72.33

du 30 Avril au 03 Mai
Fête de l'Escargot
Comité des Fêtes de Méziré
03.84.27.80.75

Jeudi 08 Mai
Commémoration
Victoire 1945
03.84.27.88.23

Samedi 31 Mai
Soirée dansante
Ami-cool des réunionnais de Belfort
03.84.27.72.33

Samedi 14 Juin
Fête des Ecoles
Ecole Maternelle et Elémentaire
03.84.23.54.44
03.84.23.52.60

Vendredi 20 Juin
Loto
AS Méziré Fesches-le-Châtel
03.84.27.83.53

Samedi 21 Juin
Challenge Tennis de Table
Association Culturelle de Méziré
03.84.23.57.59

Dimanche 29 Juin
Journée des Associations
Comité des Fêtes
03.84.27.80.75